

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
Commune de Margerie-Chantagret

PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11
SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	13
Absents	2
Pouvoir	1

L'an deux mil vingt cinq,
Le onze septembre à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de
Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 5 septembre 2025
Date d'affichage : 5 septembre 2025

Présents : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET Monique
BARRET Philippe – PERAT Jean-Claude - MORIN Roger – BERTOLINI Caroline – BUTIN
Isabelle – DEVIDAL Laure – DEVIDAL Patrice – BESSON Peggy

Absents excusés : CHASSAGNEUX Nicolas – PEYRARD Catherine

Pouvoirs : Catherine PEYRARD donne pouvoir à Roger MORIN

Secrétaire : FAYE Eric

Ordre du jour :

- Approbation de la modification N°1 du PLUI à 45 communes
- Aménagement d'un cheminement piéton « route de St Anthème »
- Présentation de l'aménagement de « l'îlot Chantegillon »

Questions Diverses

Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Renouvellement du contrat JVS pour gestion mairie

Le compte-rendu du 24 juillet 2025 est approuvé avec 6 « pour » et 1 « contre ».

OBJET : Avis sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes, lancée le 17 octobre 2023

DEL32-2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-36 à L153-44,

Vu la délibération n°40 du conseil communautaire du 13 décembre 2022 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal à 45 communes,

Vu la délibération n°2023-10-19 du conseil communautaire du 17 octobre 2023, prescrivant le lancement de la modification n°1 du PLUi à 45 communes,

Vu la délibération n°2023-12-36 du conseil communautaire du 12 décembre 2023 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi à 45 communes,

Vu le projet de modification n°1 du PLUi, et notamment le rapport de présentation relatif à cette procédure, le plan de zonage, le règlement écrit et son annexe, les orientations d'aménagement et de programmation, la notice des servitudes d'utilité publique et la notice des autres annexes modifiées.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 13 décembre 2022. Une première procédure de modification simplifiée, approuvée par délibération du conseil communautaire le 12 décembre 2023, avait été lancée afin de corriger des erreurs matérielles ou des imprécisions complexifiant l'application de la règle dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette procédure a porté uniquement sur le règlement écrit et son lexique annexe.

Le PLUi étant un document d'urbanisme évolutif, il est nécessaire d'adapter plus largement les autres pièces réglementaires afin de prendre en compte les projets en cours ou envisagés à court terme, tout en assurant la cohérence avec les orientations générales du document notamment en matière de consommation d'espaces agri-naturels. Ces évolutions nécessitent la réalisation d'une procédure de modification de droit commun et ne pouvaient pas être intégrées à la procédure de modification simplifiée n°1.

Dans le cadre de cette procédure d'évolution, les communes concernées sont invitées à rendre leur avis sur le projet de modification simplifiée qui leur a été transmis.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 10 « pour » et 3 « absentions » :

- **D'émettre un avis favorable** sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes, lancée le 17 octobre 2023.

OBJET : Aménagement d'un chemin piétons route de St Anthème

- Reporté au prochain conseil

**OBJET : Approbation du projet d'aménagement du « Chantegrillon »
DEL 33-2025**

Le projet d'aménagement du « Chantegrillon » a été présenté au Conseil Municipal (maison principale + annexes).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 « pour » 1 « abstention » et 2 « contre » :

- APPROUVE le projet présenté

OBJET : Renouvellement du contrat avec JVS

DEL 34-2025

Nous avons actuellement avec JVS le contrat « JVS Horizon village » qui arrive à terme fin septembre. Nous devons donc renouveler le contrat. Mais celui-ci n'existe plus. JVS nous propose leur nouveau contrat « Horizon village infinity » pour un prix annuel de 5280 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 « pour » :

- APPROUVE le nouveau contrat « Horizon village infinity »
- AUTORISE le maire à signer ce contrat

OBJET : Questions diverses

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter sur les 2 dossiers présentés.

2. Dossiers sécurité routière

- Panneaux « enfants » avec feu clignotant au carrefour D102 et D102-1

- Dossier en attente de validation par le département (commission le 17/09)
- Tarif pour 2 panneaux 2538.80 € HT posés par nos soins

- Panneaux 50 km/h sur panneau « La Pazaude – commune de Margerie »

- Tarif 2 panneaux de 158 € HT posés par nos soins
- Installés en même temps que le panneau clignotant ci-dessus

- Bandes blanches au sol en centre bourg

- Nous attendons une offre de « Forez Signalisation »
- La commande se fera dans la foulée pour réalisation au plus tôt.

3. Abonnement du site internet

L'abonnement sera renouvelé et réglé par la carte bancaire de la commune lorsque nous l'aurons reçue.

4. Voirie départementale route de Boisset route de Montbrison

Ces routes sont dégradées. Nous allons contacter le département pour consulter le programme voirie.

5. Réunion avec le comité Sport et Loisirs à programmer

Une réunion sera prévue pour définir les aménagements complémentaires à faire sur le city-stade (participation du comité sport et loisirs pour le financement).

Fin de séance à 23 h 44

<i>Délibération</i>	<i>Objet</i>
32	<i>Avis sur le projet de modification N°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à 45 communes de Loire Forez Agglo</i>
33	<i>Approbation du projet d'aménagement du « Chantegrillon »</i>
34	<i>Renouvellement du contrat avec JVS pour la gestion mairie</i>

<i>Le Maire Mr BONCOMPAIN Georges</i>	
<i>Le secrétaire Eric FAYE</i>	